

## **Procès-Verbal du Bureau Directeur**

**Du jeudi 18 février 2021**

**19h00**

**En visio-conférence**

**Présents : L. BONNET, G. CAMBERABERO, P. CARRE, N. CHERIF, G. FABREGOULE, P. LEOUZON, R. ROUVEURE**

**Excusé : C. ROUVIERE**

### **1) Ouverture de la séance : (L. BONNET)**

La séance est ouverte à 19h00 par visioconférence.

Informations générales sur la vie des clubs :

- \* Report de la décision de la F.F.R. sur la reprise des activités le 26/02/2021.
- \* Difficultés recensées sur l'obtention des informations concernant le Dispositif Campus 2023. En attente de contact avec le G.I.P.
- \* Les C.F.A. ne sont pas informés du Dispositif.

### **2) Procès-Verbal :**

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le calendrier des réunions a été légèrement modifié, suite à la prise en compte d'un Dossier urgent, relatif aux locaux du CD 07 (le Bureau Directeur du 23/02/2021 a été avancé au 18/02/2021).

### **3) Locaux du CD 07 :**

- \* Rappel de l'historique de cette mise à disposition par la Ligue AuRA.
- \* Descriptif des locaux (2 bureaux, 1 espace-rangement, et salles de réunions communes).
- \* Rappel des difficultés rencontrées, et du rejet de la Convention en cours, par la nouvelle gouvernance de la Ligue AuRA.
- \* Rappel des échanges entre Lydie BONNET et Thierry TONNELIER.
- \* La Ligue AuRA demande un loyer de 2.560 €, en plus des frais déjà pris en charge par le CD 07
- \* Ce loyer, non conforme à la Convention en place, a de plus, été déduit de la subvention liée au Contrat d'objectifs liant la Ligue AuRA et le CD 07.
- \* Le CD 07 se tient dans l'attente de l'avis du Service juridique de la F.F.R.
- \* Un loyer implique en préalable l'existence d'un contrat de location entre le propriétaire et le CD 07
- \* Il convient de distinguer la perception d'un loyer, de la subvention prévue dans le cadre du P.O.S.
- \* Il est déploré un non-respect des délais obligatoires de résiliation vis-à-vis de la Convention en place.
- \* Est à envisager : la mise à disposition de locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins, par une Collectivité locale (Guilherand-Granges ; Le Pouzin ; ...)

#### 4) **C.N.D.S. Emploi : (G. FABREGOULE)**

\* Le départ en retraite de Bruno RANCHON est prévu pour fin septembre 2021.

Bruno dispose actuellement d'un Contrat aidé par l'Etat (C.N.D.S. Emploi)

\* Mr PARENT (du département Ardèche) a donné des informations sur le projet de remplacement qui en découle :

- Un contrat à temps plein, rémunéré à hauteur de 12.000 € annuels ;

- Une aide CNDS 12000 € par an, à demander pour une durée maximale de 3 ans, générant donc un budget de 36.000 € par an

- Une aide prévue de la part de la Ligue AuRA à hauteur de 9.000 € par an

- Une aide prévue de la part de la Ligue AuRA à hauteur de 4.500 € par an pour former aux Brevets Fédéraux (actions prévues dans le cadre d'une convention de mise à disposition)

\* Le Trésorier souhaite voir maintenu, le montant du salaire actuel (21.000 € avec les charges).

\* La date butoir du dossier C.N.D.S. Emploi n'est pas encore fixée.

\* Les dossiers sont nominatifs, et concernent des jeunes de la tranche d'âge 18-25 ans.

**Le Bureau Directeur émet un avis favorable au remplacement de Bruno RANCHON, par le recrutement d'un jeune diplômé D.J.E.P.S. via le dispositif d'emploi aidé.**

Patrice FROMENT sera sollicité pour mener la recherche de candidats correspondant au profil du poste.

#### 5) **Jeunes Dirigeants :**

Une première réunion de la Commission Jeunes Dirigeants se déroulera par visioconférence, le mardi 23 février 2021 à 19h.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### a) **Qualification des terrains :**

La Commission Départementale de Qualification des Terrains se rendra le samedi 20 février 2021 à 10h00 à CHOMERAC pour organiser la qualification du terrain du S.C.O.P.

##### b) **Secrétaire administrative :**

Sylvie ADRAGNA est embauchée à temps partiel (les lundis) par le Bassin de Crussol Rugby.

Son entretien annuel individuel s'est déroulé le mercredi 10 février 2021.

Embauchée depuis 10 années au CD 07, elle a formulé une demande d'augmentation de salaire.

**Le Bureau Directeur émet un avis favorable à cette demande, via une projection d'évolution de salaire qui sera présentée au prochain Bureau Directeur.**

##### c) **Responsabilité d'un Elu :**

Pierre LEOUZON demande s'il est possible d'éviter de tenir des réunions le dernier mardi de chaque mois. En effet, il est requis ces jours-là par ses missions d'Elu municipal.

##### d) **Appel à projet :**

Le Rugby Social Club de la Ligue AuRA a lancé un nouvel appel à projet. Le CD 07 présentera un dossier. Cet appel concerne et les clubs et les C.D.

##### e) **Comité d'Ethique CD 07 :**

Il convient de prendre contact avec Christiane BERTRAND.

##### f) **C.D.O.S. :**

Le Bureau Directeur donne son accord pour valider la candidature de Corinne Chevrier afin de représenter le CD 07 au sein du Conseil d'Administration du C.D.O.S. de l'Ardèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire Général,



Patrick GARRE